Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 28 (1940)

Heft: 562

Nachruf: In memoriam : C. Bouglé

Autor: Barbier, Ch.-H.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

gageait l'avenir des leurs sans même les consulter! Si bien que la Société coopérative de cautionnement « Saffa » — dont les dirigeantes sont, de par leur activité, bien placées pour voir constamment les effets déplorables de ces cautionnements — s'est efforcée d'obtenir qu'à l'occasion de la revision actuellement en cours de la loi sur le cautionnement, des dispositions soient prises pour parer à ces dangers. Mlle Nägeli avait exposé à Winterthour comment la Commission d'experts chargée d'étudier cette revision ayant refusé de prendre en considération les demandes de la «Saffa», ce serait aux Chambres qu'il faudrait s'adresser. Or la question devant venir maintenant à l'ordre du jour de la Commission du Conseil National, on nous communique le texte de cette requête avec prière d'en nantir l'opinion publique par l'intermédiaire de la presse féminine.

Remarquons tout d'abord que cette requête, ne prend nullement position contre le cautionnement en lui-même, qu'elle estime au contraire un moyen indispensable de crédit, et qu'elle trouverait déplorable de voir entraver par des mesures trop rigides. Les modifications demandées portent surtout sur l'utilité de rendre public tout cautionnement, sur la limitation du cautionnement à 2.000 fr., chiffre que les auteurs de la requête auraient voulu voir abaisser encore, et enfin surtout sur l'introduction d'un amendement disant que *tout cautionnement consenti par un conjoint n'est valable qu'à condition d'avoir obtenu l'assentiment écrit de l'autre conjoint.* Evitant ainsi de trop charger le bateau en réclamant le consentement de la femme seulement, un principe d'égalité, est ainsi établi auquel nous ne pouvons que souscrire — nous demandant seulement à titre documentaire si les cas sont fréquents de cautionnements par des femmes mariées à l'insu de leur époux ?

Cette disposition est mentionnée, nous dit-on, dans le message du Conseil Fédéral aux Chambres, lequel, signalant les dangers du referendum à son égard, serait d'avis de l'écarter, ou tout au moins de la limiter aux cas d'époux dont le régime matrimonial est inscrit au registre du commerce. Ce serait, nous semble-t-il, singulièrement en affaiblir la portée, et ne devrait être accepté qu'à titre de première étape dans la réforme urgente à accomplir.

La Coopérative de cautionnement « Saffa » a demandé à un certain nombre d'Associations féminines nationales d'appuyer sa requête auprès des Chambres. Nous ne pouvons que souhaiter que bon nombre de voix féminines se fassent entendre à cette occasion — puisque, hélas ! c'est le seul moyen actuellement en notre pouvoir pour obtenir des améliorations à la situation des femmes.

J. Gueybaud.

IN MEMORIAM

C. Bouglé

Femmes, vous avez perdu un ami...

La France ne passe pas pour le paradis du féminisme. Et pourtant, c'est lors de l'inauguration des nouveaux laboratoires de l'Ecole Normale supérieure, le 13 mai 1937, qu'on vit un ministre de l'Instruction publique, M. Jean Zay, en présence des plus hauts représentants de l'Université française, féliciter en ces termes M. C. Bouglé: « ...Vous l'avez fort bien dit, Monsieur le directeur, l'Ecole a ouvert ses fenêtres sur la vie extérieure. Et vous avez même poussé l'audace jusqu'à annoncer l'invasion de ses laboratoires par des escouades de Sévriennes. Ce contact avec l'extérieur joint au goût du travail en équipe, ne saurait qu'enrichir la vie de l'Ecole et confirmer sa mission... ».

Victor Hugo mettant « le bonnet rouge au vieux dictionnaire » ne fut pas plus intrépide que Bouglé ouvrant les nouveaux laboratoires aux étudiantes de Sèvres. Et qu'il ait obtenu pour ce faire l'approbation de son ministre et l'assentiment général, cela témoigne du prestige et du crédit dont il jouissait. Mais C. Bouglé a fait plus et bien autre chose que d'établir un contact entre Sèvres et Normale supérieure: il mit l'autorité de la sociologie du côté des revendications féminines. Qui l'aurait pu mieux que lui ?

Chaque forme de civilisation, d'après Bouglé, a ses dominantes, et de celles de notre civilisation occidentale (science, industrialisme, etc.) sont nées les idées égalitaires. Or, c'est justement en fonction de ces idées que les femmes sont d'abord fondées à poser leurs revendications. « Quand on proclame les droits de l'homme, écrit Bouglé,[1] entend-on exclusivement les droits du sexe masculin ? Les mêmes exigences de la conscience collective, favorisées par les transformations de la structure sociale, qui font tenir pour intolérable qu'un homme, par la faute de quelque préjugé de caste, soit maintenu dans une situation inférieure à sa capacité, ne valent-elles pas pour les femmes? Il leur sera donc loisible d'invoquer le patronage des mêmes idées-forces, d'appeler elles aussi à leur secours l'élan de notre histoire et d'attacher enfin leurs revendications propres à un ensemble d'aspirations auquel rien, dans notre civilisation, ne paraît pouvoir résister ».

Mais ces revendications, fondées sur les idées égalitaires, ne vont-elles pas se heurter « au roc de la biologie ? » Ne va-t-on pas une fois de plus alléguer la faiblesse de la femme, sa constitution, son sexe ? Ne va-t-on pas affirmer que la biologie et la psychologie s'accordent pour démontrer l'influence que ce dernier « exerce non pas seulement sur l'organisme tout entier, mais sur les façons de sentir, de penser, de vouloir » ?

C'est ce vieil argument sans cesse rabâché que Bouglé réduit en pièce, c'est contre lui, contre la psychologie et la biologie abusives (ou mal interprétées) qu'il dresse les batteries de la sociologie.

«Faisons observer d'abord, remarquait-il, que la science proprement dite est encore loin d'autoriser de pareilles conclusions. Il faut se souvenir du cas du savant russe qui, désireux de voir interdire aux femmes l'accès des Facultés de médecine, et persuadé de leur infériorité congénitale, enseignait que leur cerveau devait peser 1/3 de moins que celui de la moyenne des hommes. Quand vint l'heure de l'autopsie qu'il avait demandée pour lui-même, il apparut que son propre cerveau pesait moins que celui de la moyenne des femmes !...

Continuant sa démontration, C. Bouglé fait une rapide revue de la condition féminine dans les sociétés primitives ; et l'examen des faits l'amène à conclure que la situation sociale des femmes « est bien loin d'avoir été en tout et pour tout commandée par leurs aptitudes naturelles... Ce qui revient à dire qu'une consigne attachée à des croyances superstitieuses, un tabou primitif, est à l'origine de nombre des exclusions dont la femme a été la victime. Si elle n'a pu tenter toutes les voies et donner librement sa mesure, la situation sociale qui lui a été faite en est responsable plus que ses aptitudes organiques, l'histoire plus que la physiologie, un préjugé antique plus que la nature des choses ».

De nos jours le développement de la vie économique a fortement contribué à libérer la femme des prisons où la cloîtraient les résidus de croyances primitives qui subsistent dans les cerveaux masculins. Ce mode de libération, Bouglé l'a signalé aussi, il l'a analysé, il l'a salué: « Croit-on, écrit-il, que de pareils « avènements » puissent se produire sans faire impression sur la conscience collective ? sans modifier les jugements de valeur que l'on porte sur la femme ? Qui prouve ainsi sa capacité économique, on aura de la peine à l'empêcher de prouver aussi sa capacité politique. On laisserait faire au sexe faible tous les gestes ou presque de la production: seul le geste auguste de l'électeur lui resterait interdit ? Il y a là une sorte d'illogisme qui fera bientôt, même chez nous, l'effet d'un anachronisme ».

* * *

Mesdames, vous pouvez adresser une pensée d'amitié à celui qui vient de disparaître. Il était votre ami, comme il fut l'ami ardent des coopérateurs. S'il est descendu de l'Olympe de la science dans les arènes de notre monde, s'il est passé « de la sociologie à l'action sociale », c'est qu'il avait le cœur spontanément généreux, l'âme intègre, le tempérament d'un soldat. La justice n'était pas pour lui qu'une idée philosophique: elle avait aussi, elle devait avoir sa place sur la terre. Avec un courage intellectuel admirable, ce grand savant est descendu dans la mêlée. Pour combattre les prélèvements coupables du surprofit, pour encourager la fraternelle économie coopérative qui réalise un ordre social plus juste, pour amener les femmes à prendre conscience de leur bon droit, de la dignité de leur personne, il trouva les démonstrations les plus convaincantes. Car il devait penser intimement que la tâche du sociologue n'est pas seulement d'observer, d'analyser, de décrire, mais aussi de répandre des vérités, « c'est-à-dire par définition, des choses communicables, des choses que toute intelligence avec l'effort nécessaire peut comprendre, et dont aucune intelligence en dépit de son effort ne peut se désprendre ».

Ch.-H. Barbier.

[1] *Féminisme et sociologie.*

SAVEZ-VOUS...

que sont actives en Suisse
12.000 maîtresses d'école
1.500 Frœbeliennes
14.000 garde-malades
2.500 sages-femmes
600 assistantes sociales
10.000 auxiliaires volontaires
20.000 samaritaines.

(Soit plus de 60.000 femmes qui, professionnellement ou volontairement, se dévouent au service de leur prochain).

(Statistiques de l'Exposition nationale de Zurich).

Notre pain quotidien

Une communication de l'Office fédéral de guerre pour l'alimentation

La dernière circulaire de cet Office au Comité consultatif des femmes suisses attire spécialement l'attention de ce Comité et des membres des organisations qui y sont représentées sur le fait que, malgré toutes les recommandations, le public achète encore trop essentiellement du pain frais. Dans bien des localités, en effet, les boulangers vendent à prix réduit aux paysans pour l'affouragement de pleines corbeilles de pain, dont les consommateurs ne veulent plus parce qu'il est de la veille. Ceci représente certainement un gaspillage fâcheux, dont nous pourrions avoir à nous mordre les doigts le jour où nos conditions d'approvisionnement de céréales viendraient à changer.

Un moyen de remédier à cette perte ne serait-il pas aussi que les boulangers diminuent leur production journalière, afin de l'écouler de façon certaine? ou des difficultés techniques entreraient-elles alors en ligne de compte ?...

Les antécédents des prostituées[1]

Le troisième volume de la vaste enquête entreprise par la Société des Nations sur le relèvement des prostituées adultes vient de paraître. Il a été précédé, rappelons-le, par deux autres volumes dont l'un, consacré aux mesures d'assistance sociale combinées avec le traitement des maladies vénériennes, a été déjà analysé ici même par Mlle le Dr. Schaetzel[2] ; et quant à l'autre, qui porte ce titre suggestif : *Antécédents des prostituées,* il attend sur notre table depuis plusieurs mois l'étude que nous nous étions toujours promis de lui consacrer. L'occasion ne peut donc être meilleure, car avant d'étudier les moyens de relèvement, soit une des formes de remède à apporter au fléau de la prostitution, ne convient-il pas de diagnostiquer d'abord les causes du mal? et par conséquent de réunir autant que possible des données, d'abord sur la prostituée elle-même — âge, nationalité, état-civil, niveau mental, etc. — puis sur son existence — foyer familial, instruction, genre d'occupation ou d'emploi, assistance sociale reçue, etc., etc. On trouvera donc un aperçu de ces recherches dans les pages qui vont suivre, une autre étude devant paraître plus tard dans notre journal sur les méthodes de relèvement.

Disons-le tout de suite: cette enquête a pris une ampleur qu'en dehors de la S. d. N., il aurait été difficile de lui donner. Grâce au concours de gouvernements dans toutes les parties du monde et des grandes Associations internationales spécialistes de ce sujet, 2659 fiches de femmes, ressortissantes de vingt

[1] Société des Nations: *Enquête sur les mesures de relèvement des prostituées. Les antécédents des prostituées.* No officiel C. 218, M. 120. 1938. IV. un volume de 153 pages. Prix: 3 fr. suisses.

[2] Voir le *Mouvement,* Nos 529, 530.

Nos femmes artistes

BLANCHE BERTHOUD
peintre neuchâtelois

Cliché La Baconnière

Auto-portrait (dessin)

Nous remercions M. Maurice Jeanneret de nous avoir fait connaître Blanche Berthoud, en consacrant à cette émouvante personnalité féminine la très intéressante étude qu'il vient de publier dans la collection des *Artistes neuchâtelois.*[1]

Car, chez nous, on ne connaît pas Blanche Berthoud selon la valeur de son art qui est grand et vrai, libéré de toute compromission. L'époque tourmentée que nous vivons, où le goût et les intérêts sont sans cesse tournés vers ce qui vient de l'étranger, nous fait ainsi commettre de flagrantes injustices à l'égard de nos compatriotes. Ne serait-il pas opportun, aujourd'hui, de réserver dans les bibliothèques familiales une place de choix où se trouveraient réunis les ouvrages propres à rapprocher les jeunes des valeurs artistiques et spirituelles de leur pays ?

L'œuvre du peintre neuchâtelois, nous le répétons, est fort peu connue hors des frontières cantonales. Il s'agit, pourtant, de quelque mille toiles, dont plusieurs furent acquises par les musées de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds: le *Château de Blonay,* le *Lac de Neuchâtel,* voilé de brumes d'où va jaillir la lumière, le *Breithorn* dont le dessin viril a la fermeté d'une étude de géologie... On s'étonne de trouver ces accents vigoureux sous le même pinceau qui se trempa de fragiles nuances pour peindre l'adorable jardin des *Rosiers* (soir à Vaumarcus) ou ces portraits (*L'Enfant, La jeune Bernoise)* tout pénétrés de tendresse et de grâce légère.

On voit déjà, par ce bref aperçu, combien fut varié le talent de l'artiste dont M. Maurice Jeanneret, dans sa vivante évocation, rapporte l'histoire, étrangement *sectionnée,* pourrait-on dire, entre la joie et la douleur, entre l'enchantement d'une vie épanouie dans le succès et la plus cruelle chute terminant cette vie. « Ce fut une enfant heureuse et choyée », dit le biographe après avoir rappelé la naissance de Blanche Berthoud à Interlaken, le 2 février 1864. Et il conclut: « Son martyre prit fin le 21 mai 1938 ».

Que se passa-t-il ? Quelle tragique aventure détourna le cours d'une existence si nettement orientée vers le bonheur ?

Des trois filles du peintre Berthoud, Blanche, la cadette, fut la seule qui hérita du talent de ce père délicieux, sans cesse préoccupé du bien-être

Cliché La Baconnière

Bl. Berthoud, fillette

de sa famille. C'est ainsi qu'il avait travaillé avec ardeur pour acquérir la jolie propriété des Alyscamps, « sise à Neuchâtel, au lieu dit Trois-Portes, c'est-à-dire sur le coteau en ouest... au milieu des vignes qui descendaient alors jusqu'au lac. » Mais l'on se souvient que l'artiste fut enlevé prématurément à l'affection des siens. Ce fut alors que sa femme, énergique autant que maternelle, encouragea le projet de la débutante — brillante élève de « l'Ecole industrielle », de parachever ses études à Paris.

Grâce à l'appui des amis de son père, Blanche eut la chance d'échapper aux difficiles débuts qui, trop souvent, retardent l'éclosion d'une carrière artistique. Son charme personnel aidant, elle devint très vite la favorite de l'atelier Julian. Après deux mois de séjour à Paris seulement, une première toile fut acceptée au Salon. Cette « époque parisienne » montre Blanche Berthoud surtout peintre de figures et de portraits. Cependant, c'est comme « peintre de l'Alpe » que son souvenir subsistera. Peut-être est-ce du décor grandiose qui encadra ses jeux d'enfant que lui vint cet amour intense et cette compréhension des hautes cimes de son pays. Elle excelle dans leur peinture altière et franche. Plus tard de beaux voyages, en Corse et en Italie, élargiront le champs de son inspiration. Ses succès d'artiste sont nombreux, mais sans exclure ceux de la belle jeune femme qu'elle est, en dépit d'une santé qu'on juge fragile. Sa taille élancée, son visage finement modelé, ses étranges yeux noirs, « doux et profonds comme une nuit étoilée », ne sauraient passer inaperçus non plus que son caractère aimable, enjoué, bienveillant. « Entre artistes elle voudrait que cessent noises et brouilles ». Dans le cercle de famille, sa présence, toujours bienvenue répand la bonne entente. Ses petits neveux l'appellent « Tante Amour ! ».

Hélas, ce doux nom, transposé sur le plan des réalités, marquera son destin de la plus cruelle

[1] Editions de la Baconnière, Neuchâtel.